



# Préparateur en pharmacie

---

Rome J1307

## 1 Le métier

### Le métier : préparateur en pharmacie

Seul autorisé à seconder le pharmacien dans la préparation et la délivrance des médicaments au public, les fonctions du préparateur en pharmacie sont fixées par la législation en vigueur. Alliant esprit scientifique et sens des responsabilités, rigueur technique et réglementaire, qualités relationnelles et commerciales, il exerce un métier pluridisciplinaire.

#### **Il prépare des produits pharmaceutiques dans le respect des procédures.**

Dans le laboratoire annexé à la pharmacie, il réalise des préparations magistrales (leur formule est composée par le médecin dans son ordonnance) ; officinales (le préparateur en recherche la composition dans un recueil officiel) ou vétérinaires. Débute alors une succession d'opérations qu'il suit scrupuleusement : analyse de la prescription médicale, préparation du poste de travail et du matériel, parfois dans une atmosphère stérile, calcul des quantités, pesée des matières premières. Il met ensuite sa préparation en forme (sirop, gélule, suppositoire, pommade), procède à son emballage (conditionnement) et à son étiquetage conformément à la réglementation en vigueur. Au cours de leur fabrication, il participe au contrôle, effectué par le pharmacien, de la qualité des préparations.

#### **Une grande partie de son travail est consacré à la délivrance des médicaments,**

sur ou sans ordonnance, de matériel ou d'appareillages médicaux, de produits cosmétiques ou de produits d'hygiène corporelle (parapharmacie). Après analyse des prescriptions pour les médicaments sur ordonnance (dénomination, dosage, contre-indications) et des demandes de médicaments sans ordonnance (vérification de l'adaptation aux besoins du malade), il calcule les quantités de boîtes ou de flacons à délivrer et collecte les produits dans le stock. Il reporte les inscriptions réglementaires éventuelles sur l'ordonnance, les conditionnements ou les supports assurant la traçabilité du produit (ordonnancier).

#### **Il gère les stocks de médicaments, de produits et des matières premières.**

Il doit pouvoir estimer les besoins et déclencher les approvisionnements (préparation du bon de commande, contact avec les fournisseurs). Il réceptionne la livraison et vérifie sa conformité avec la commande. Il range précisément les différents produits. Il stocke les matières premières, établit les documents et étiquetages réglementaires. Il participe également au suivi des médicaments et produits périmés ou inutilisés ainsi qu'à l'inventaire.

#### **Dans les pharmacies, il informe, vend et conseille.**

Il accueille les clients, répond à leurs demandes d'information, les conseille, dans la limite de ses compétences et le respect du secret professionnel, et les dirige, si nécessaire, vers le pharmacien. Il recherche les solutions répondant aux cas exposés. Il donne les explications et recommandations nécessaires sur l'utilisation des médicaments ou des produits délivrés (effets secondaires éventuels, mises en garde contre les risques d'automédication). Il est amené à participer à la prévention individuelle et collective et à concourir à la maîtrise des dépenses de santé. Il anime aussi les activités de l'officine, participe à la réalisation des vitrines et à la bonne tenue de la pharmacie.

Il est également chargé de tâches administratives liées aux formalités de remboursements par la sécurité sociale et les mutuelles.

### **En contact avec une clientèle diversifiée, il fait preuve d'attention, de courtoisie, de confidentialité.**

Sans se substituer au médecin ou au pharmacien, il doit pouvoir répondre aux inquiétudes de clients en attente de conseils pratiques sur leur traitement, savoir les rassurer comme les fidéliser. Ses qualités relationnelles sont aussi utiles en interne pour travailler en équipe. Sa tenue comme le respect de règles strictes d'hygiène correspondent aux exigences de son métier. Il peut supporter le rythme soutenu de son activité, les stations debout prolongées et le poids des cartons qu'il doit manipuler. Ses horaires sont réguliers mais comportent des gardes par roulement le soir, la nuit, le dimanche et les jours fériés. Méthodique et vigilant, sa connaissance des médicaments (biologie, biochimie, pharmacologie, législation) comme sa grande concentration lui permettent de faire face à des responsabilités non négligeables : toute erreur de sa part peut avoir des conséquences graves (mise en danger de la santé d'autrui).

### **Il peut aussi exercer en milieu hospitalier ou dans l'industrie pharmaceutique.**

Dans les pharmacies internes aux établissements de santé, le préparateur exerce des activités similaires (gestion des achats et des préparations en zone contrôlée) mais délivre les médicaments et les dispositifs médicaux stériles aux différents services et non directement aux malades. Il participe également aux opérations de stérilisation du matériel médical. Dans l'industrie pharmaceutique, il assure plus particulièrement le contrôle des matières premières et encadre les équipes de travail.

## **2 Le marché du travail**

### **Sur quels postes débiter dans le métier ?**

#### **La formation en alternance : débiter dans le métier en tant qu'élève préparateur.**

L'accès par la voie de l'alternance permet de débiter dans ce métier sur un poste d'élève préparateur en pharmacie, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. À la fin de leur formation, tous les titulaires du brevet professionnel possèdent au minimum 2 ans de pratique au sein de pharmacies ouvertes au public ou de services pharmaceutiques d'un établissement de santé. Ceci constitue d'emblée, pour eux, une première expérience professionnelle, attractive pour les employeurs.

Après une formation complémentaire dans un centre de formation agréé, ils peuvent ensuite occuper un poste de préparateur en pharmacie hospitalière dans un hôpital public.

### **Et demain ?**

#### **La pénurie de candidats : des enjeux en terme de formation, de gestion des carrières et des compétences.**

La pénurie de candidats a tendance, depuis plusieurs années, à s'installer dans les officines régionales. Le manque de perspective d'évolution de carrière, de reconnaissance technique et les conditions de rémunération sont souvent évoqués par les préparateurs en pharmacie du secteur privé (salaires jugés insuffisants par rapport au niveau de responsabilité effectif ou à leur polyvalence). Selon la profession, une meilleure adéquation du niveau d'homologation de la formation et du niveau de qualification effectif seraient nécessaires à la valorisation du métier : le niveau bac est une condition d'entrée en formation et correspond au niveau d'homologation du diplôme, après 2 ans de formation supplémentaires.

Les voies d'accès au brevet professionnel de préparateur en pharmacie pourraient se diversifier, notamment par le développement du dispositif de validation des acquis de l'expérience, comme c'est déjà le cas pour le diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière (Arrêté du 2/08/2006).

#### **Vers un redéploiement des compétences.**

Le préparateur en pharmacie n'était au départ autorisé qu'à préparer des médicaments. Le métier a évolué vers leur délivrance, le commerce de produits en parapharmacie et vers des tâches administratives. Aujourd'hui, les employeurs font moins appel à son savoir en matière de préparation qu'à ses compétences en matière de prévention, de conseil, d'animation, de télétransmission ou de comptabilité.

L'activité pharmaceutique évolue sous l'effet des besoins croissants en soins à domicile (accès dans les officines à des spécialités réservées jusque-là à l'usage hospitalier, chimiothérapies orales) et d'une plus grande technicité des traitements médicaux (suivi des personnes diabétiques). Elle est aussi sensible à la baisse des effectifs de médecins en milieu rural, au phénomène de surconsommation médicamenteuse et aux économies imposées par le déficit de la sécurité sociale (déremboursement de médicaments, développement des génériques). Tout comme le pharmacien, le préparateur en pharmacie a et aura de plus en plus un rôle à jouer en matière de santé publique, de prévention et d'éducation du public.

Parallèlement, certaines pharmacies font des préparations une spécialité à part entière et proposent à leurs confrères la sous-traitance de leurs préparations.

### **« Le contrôle effectif du pharmacien » est une modalité difficile à appliquer.**

Chaque ordonnance qui est délivrée devrait avoir été visée par un pharmacien. De nombreuses inspections constatent que les préparateurs en pharmacie délivrent des ordonnances sans son contrôle, souvent par manque de temps. De même la délégation au préparateur de certaines tâches qui incomberaient normalement au pharmacien assistant est problématique. Ces phénomènes peuvent générer des tensions au sein des équipes officinales. Sans évolution du statut des préparateurs en pharmacie, ils pourraient perdurer.

### **L'importance des TIC.**

Les pharmacies ont de plus en plus recours à l'informatique : augmentation des échanges électroniques de données avec les caisses d'assurance maladies et les mutuelles (télétransmission, carte vitale), consultation de banques de données (recueil, stockage d'information sur les effets inattendus des médicaments ou des produits), gestion automatisée des stocks. Les officines commencent également à s'équiper de systèmes automatisés ou robotisés pour la collecte des produits dans la réserve.

Ces nouvelles pratiques portent la profession à s'interroger sur l'évolution des compétences et du statut du préparateur en pharmacie qui n'a pas été modifié depuis 1977, ainsi que sur l'évolution du programme de formation du brevet professionnel.

### **Vers une réforme de la formation initiale et de la FPC.**

Dans un contexte de maintien des compétences des préparateurs (évolution des traitements, des produits, des procédures et des techniques professionnelles), le ministère chargé de la Santé a entamé une réflexion sur le diplôme de préparateur en pharmacie.

L'élaboration d'un décret rendant obligatoire la formation continue des préparateurs en pharmacie est également en cours. Cette mesure a pour objectif de maintenir ou d'accroître la qualité de leurs pratiques. La mise à jour régulière de leurs connaissances leur permet également de limiter les risques juridiques liés à l'acte de délivrance. Celui-ci engage la responsabilité du pharmacien comme de l'équipe officinale.

### **Une évolution des métiers de la pharmacie à l'étude.**

La préparation comme la délivrance des médicaments est une activité réglementée : c'est un monopole réservé aux pharmacies et une pratique professionnelle autorisée uniquement aux pharmaciens et aux préparateurs en pharmacie, sous le contrôle de ces derniers. De même, à l'heure actuelle, seul le médecin peut prescrire les médicaments.

Différentes réflexions sont en cours au sein de la profession ou des institutions, sur des évolutions potentielles de la réglementation. Elles porteraient sur la fin du monopole des pharmacies pour la délivrance des médicaments ou la création d'un statut de pharmacien-prescripteur (implication dans le suivi médical des patients ou dans le renouvellement des traitements pour des pathologies chroniques), comme chez certains pays membres de la communauté européenne. S'ils étaient inscrits dans la loi, ces changements ne seraient pas sans effets sur l'ensemble des métiers de l'officine, y compris celui de préparateur en pharmacie.

## **3 Evoluer**

### **Je veux évoluer dans le métier ou dans le secteur professionnel**

#### **Exercer dans le service de pharmacie d'un établissement public de santé.**

Après l'obtention du brevet professionnel de préparateur en pharmacie, il doit suivre une formation complémentaire d'1 an pour pouvoir occuper un poste de préparateur hospitalier (niveau III). Ce professionnel remplit les mêmes fonctions que le préparateur en pharmacie mais travaille au sein des hôpitaux publics.

## **Se spécialiser dans un des domaines de la pharmacie ou de la parapharmacie.**

Le préparateur en pharmacie a suivi une formation professionnelle de base. Différentes spécialisations peuvent lui permettre de développer des compétences particulières et d'être un référent au sein de l'équipe officinale : phytothérapie, diététique, nutrition, homéopathie, maintien et soins à domicile, orthopédie ou produits vétérinaires. La durée des enseignements et l'obtention d'une certification (diplôme d'université, certificat de compétences) varient selon la formation et l'organisme choisis.

## **Devenir conseiller en dermopharmacie ou cosmétologie.**

Le secteur de la dermo-cosmétologie se développe. Le préparateur en pharmacie peut être amené à gérer un rayon autonome au sein de l'officine (organisation, commercialisation, rentabilité). Il peut conseiller et prendre en charge les clients pour une gamme de produits spécifiques. Des formations qualifiantes permettent d'obtenir un diplôme dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou du plan de formation (Diplôme d'université de dermo-cosmétologie appliquée à l'officine, D.E.U.S.T de technico-commercial en dermopharmacie et cosmétologie).

## **S'orienter vers l'industrie pharmaceutique.**

### ***En tant que technicien en pharmacie industrielle ou technicien supérieur en pharmacie industrielle.***

Ces professionnels réalisent les différentes étapes du procédé de fabrication et/ou de conditionnement d'un produit pharmaceutique.

### ***En tant que délégué commercial (visiteur médical) ou formateur sur le terrain pour les laboratoires.***

Ils assurent l'information médicale auprès des professionnels de santé (bon usage du médicament) et entretiennent avec eux des relations de clientèle (développement des ventes, promotion de l'image du laboratoire pharmaceutique).

Des formations aux métiers de la production et de la commercialisation des produits pharmaceutiques et/ou cosmétologiques sont ouvertes aux titulaires du BP de préparateur en pharmacie avec ou sans expérience. Certaines s'effectuent en apprentissage.

Toutefois, les débouchés peuvent être plus limités en PACA que dans d'autres régions où cette activité industrielle est plus développée.

## **Faire carrière dans la fonction publique hospitalière.**

Elle se déroule sur 3 corps successifs :

- Les préparateurs en pharmacie hospitalière (emplois de catégorie B).
- Les préparateurs en pharmacie hospitalière cadres de santé (catégorie A).
- Les directeurs des soins de la filière de rééducation (catégorie A).

La progression de l'un vers l'autre se fait sous conditions de diplôme et/ou d'ancienneté.

## **Se former en continue, y compris sur son lieu de travail,**

par le biais des laboratoires pharmaceutiques ou des stages de courte durée sur un nouveau produit, son action thérapeutique, ses effets secondaires, l'évolution de la réglementation ou une technique professionnelle particulière.

Cette fiche a été produite par l'ORM PACA

